



N° 261 Janvier 2011

VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir. Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

Le journal de la droite civique, gaulliste et patriote

<http://www.lemil.org>

1981 - 2011 30 ans au Service de la France XXI^e Convention Nationale du M.I.L

Le vendredi 4 et le samedi 5 février 2011, le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) a tenu sa XXI^e Convention nationale à Paris. Cette manifestation a réuni plus de 350 cadres du MIL représentant les délégations de toute la France, y compris la France d'Outre-mer et les Français de l'étranger.

Sous la présidence du recteur Christian LABROUSSE, président du MIL, les travaux ont débuté par une intervention de Jean-Paul GARRAUD, député de la Gironde, présentant le collectif de la droite populaire et expliquant le rôle déterminant des députés dans le débat sur le voile intégral et dans le vote d'une Loi prévoyant son interdiction ; Jacques GODFRAIN, ancien ministre, président de la Fondation Charles de Gaulle, a rappelé à tous combien le gaullisme restait d'une singulière modernité ; Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des PME et des professions libérales a lancé un appel fort à soutenir Nicolas SARKOZY dans sa politique de réforme ; Yves GUENA, ancien ministre, président de la Fondation de la France Libre, a conclu la première partie de cette Convention nationale en décryptant les liens si profonds qui unissaient le général De Gaulle et la France.

Alain MARSAUD, ancien député, ancien magistrat, a ouvert la seconde partie en démontrant les zones de convergences entre l'islamisme et le terrorisme ; François-George DREYFUS, historien, professeur émérite à la Sorbonne, a expliqué l'histoire de la dette publique en France ; le recteur Armel PECHEUL a mis en exergue les différences profondes séparant la droite gaulliste et la gauche ; Jacques ROUGEOT, professeur émérite à la Sorbonne, a rappelé que, dans le domaine du combat des idées, la droite progressait et enregistrait des victoires plus que symboliques, mais que la gauche restait nocive et dangereuse ; ne pouvant être physiquement présent, Jean-François COPÉ, député de la Seine-et-Marne, Secrétaire général de l'UMP, a conclu la journée en adressant un message vidéo aux congressistes du MIL leur rappelant combien leur engagement et leur militantisme étaient précieux pour la France.

De nombreuses personnalités ont honoré de leur présence cette XXI^e Convention nationale du Mouvement Initiative et Liberté (MIL) qui a permis aux cadres du mouvement et aux personnalités présentes de tirer les leçons du passé et du présent, de définir les orientations pour l'année 2011. Tous ont exprimé, à nouveau, leur attachement aux valeurs gaullistes, civiques et patriotiques, ciment permanent de la nation française. Ils ont, dans cet esprit, réaffirmé leur soutien sans réserve à l'action que mènent le président de la République, Nicolas SARKOZY et son gouvernement.

JACQUES GODFRAIN, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FONDATION CHARLES DE GAULLE

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) tient à saluer l'élection du nouveau président de la Fondation Charles de GAULLE, Jacques GODFRAIN.

Le nouveau président de la Fondation Charles de GAULLE, Jacques GODFRAIN, peut compter sur tous les militants et les sympathisants du Mouvement Initiative et Liberté (MIL) pour le soutenir dans sa nouvelle fonction, nouvelle étape de son combat au service de la France et du Gaullisme.

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) tient à féliciter le nouveau président de la Fondation Charles de GAULLE, Jacques GODFRAIN qui est allé se recueillir à Colombey sur la tombe du Général de Gaulle, ainsi qu'à Luzarches, sur la tombe de Jacques Foccart.



[Communiqué de presse du 19 janvier 2011](#)

5.000 CLANDESTINS TUNISIENS ARRIVENT EN ITALIE

En cinq jours, plus de 5.000 Tunisiens clandestins ont débarqué à Lampedusa en Italie, le flux augmente chaque jour. Rome a lancé un appel à l'aide internationale pour affronter la crise et avançait le projet d'envoyer ses policiers au large de la Tunisie, comme elle l'avait fait dans les années 90 pour endiguer un afflux de ressortissants albanais.

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) ne peut que constater qu'après la fuite du président tunisien Zine El Abidine Ben Ali et l'instauration d'une « nouvelle démocratie » en Tunisie, les risques d'arrivée au pouvoir de proches des islamistes intégristes peuvent se confirmer.

Dans tous les cas, un certain nombre de Tunisiens l'ont compris, c'est pourquoi, tout de suite, plus de 5.000 ont voulu immigrer en Europe pour fuir le futur régime qui se met en place alors qu'ils ne l'avaient pas fait avec le précédent régime.

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) reprend à son compte en la modifiant la phrase de Michel Rocard : « L'Europe ne peut accueillir toute la misère du monde ».

[Communiqué de presse du 14 février 2011](#)

LES SOCIALISTES PIERRE MAUROY ET LYNE COHEN-SOLAL CONDAMNÉS POUR « ABUS DE CONFIANCE »

L'ex-Premier ministre socialiste Pierre Mauroy a été condamné pour «abus de confiance», vendredi 4 février, à une peine de 20.000 euros d'amende avec sursis. Il était poursuivi pour un emploi fictif à la communauté urbaine de Lille, en 1992, au bénéfice de Lyne Cohen-Solal (PS). Celle-ci est également condamnée à 20.000 euros d'amende avec sursis.

Le parquet de Lille avait requis début décembre la relaxe des deux prévenus.

Pierre Mauroy a fait bénéficier sans contrepartie Lyne Cohen-Solal – actuellement adjointe au maire PS de Paris – d'un poste d'attachée de presse à la communauté urbaine de Lille, alors qu'elle était aussi, à Paris, rédactrice en chef de l'hebdomadaire socialiste Vendredi.

Lyne Cohen-Solal, qui était aux côtés de Pierre Mauroy dès le début des années 1980 à Matignon, avait été candidate à la mairie de Paris contre le maire sortant Jean Tiberi, en 1997.

Pierre Mauroy et Lyne Cohen-Solal avaient d'abord été mis en examen pour « détournement de fonds publics » avant la requalification des faits.

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) constate que les donneurs de leçons sont toujours rattrapés par les faits. La justice a rétabli la vérité.

[Communiqué de presse du 6 février 2011](#)

LA GAUCHE CONTRE LA GAULLISTE ALLIOT-MARIE

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) tient à dénoncer la chasse à une gaulliste lancée par la gauche et s'indigne de l'acharnement organisé et des propos tenus contre la ministre Michèle ALLIOT-MARIE.

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) déclare que trop, c'est trop ! La volonté affichée de nuire à Michèle Alliot-Marie pour une «pseudo affaire» de déplacement à bord d'un avion privé n'est qu'une des nombreuses opérations de la gauche et de certains médias pour préparer le terrain de 2012.

La gauche et certains médias agressent une importante personnalité gaulliste du gouvernement. Michèle Alliot-Marie est une femme d'Etat qui a toujours été au service de la France.

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) réaffirme son entier soutien tant à la gaulliste amie du MIL, qu'à la femme politique et au Ministre des Affaires étrangères.

[Communiqué de presse du 4 février 2011](#)

Jean-François COPÉ, secrétaire général de l'UMP s'adresse aux délégués du MIL à l'occasion de la XXI^e Convention Nationale

Mes chers amis,

Je voudrais d'abord vous dire combien je regrette de ne pas pouvoir être des vôtres aujourd'hui parce que, malheureusement, j'ai été retenu. Je voulais vous dire que je pense beaucoup à vous et que je voulais absolument vous adresser aujourd'hui un message.

D'abord parce que je veux saluer : 30 ans d'engagement de notre mouvement au service de notre pays la France.

Le MIL, c'est un mouvement qui, depuis bien longtemps, est animé par des convictions, par une solidité, par une cohésion très forte entre ses membres. Et vous savez, moi, j'ai toujours eu en tête le rôle du mouvement que vous animez et le secrétaire général de l'UMP que je suis n'oublie rien de l'engagement du MIL à ses côtés. Cette fidélité, elle n'a pas de prix à ses yeux et de mon côté, vous le savez, je suis très attentif à ce que le MIL puisse continuer son action.

Cet engagement militant, c'est la feuille de route que j'ai fixée à l'UMP, parce qu'il faut reconquérir le terrain que nous avons laissé à nos adversaires, à la gauche comme au Front national, et pour ça, il n'y a pas de secret, il faut se mobiliser, aller à la rencontre des Français et avoir des messages clairs sur nos valeurs. J'ai dit bien souvent qu'il fallait qu'on revienne à nos fondamentaux : les réformes courageuses pour la France, les questions d'emploi et de compétitivité et les questions liées au pacte républicain, à l'identité, à la sécurité, à la laïcité.

Tout autant de sujets sur lesquels, vous le savez, il faut dire les choses, et moi je pense que, quand je dis qu'on revient aux fondamentaux, eh ! bien on revient aux fondamentaux, style UNI ou MIL. On dit les choses, on appelle les choses par leur nom et on ne tourne pas autour du pot. On ne fait pas de langue de bois. Ca tombe bien, c'est notre marque de fabrique commune.

Donc c'est vrai, moi aussi j'en ai assez d'entendre qu'il y a des sujets dont on ne peut pas parler, dont on ne peut pas débattre. Moi je pense l'inverse, on doit pouvoir tout se dire dès lors qu'on respecte les valeurs de la République. Il n'y a pas de sujet tabou et il n'y a pas de sujet dont on ne puisse parler, sinon ce sont les Français qui ne nous écoutent plus.

Je pense à la sécurité, à la question sur l'application des peines. La tragédie du meurtre

épouvantable de la petite Laëtitia à Pornic en est une illustration. Il nous faut être intransigeants vis-à-vis de l'application des peines, de développer l'usage du bracelet électronique, par exemple face à des gens qui sont des criminels multi-récidivistes qui doivent être évidemment surveillés de très près.

Je pense, dans un autre registre, à la place des religions dans notre République laïque, en particulier de l'islam. Vous savez, je suis totalement hostile aux prières de rues, comme je me suis opposé à la burqa. Vous savez que j'ai porté cette loi, je suis, de la même manière, tout à fait opposé à ce qu'il y ait des minarets. En revanche, il faut qu'il y ait des lieux de culte décents qui ne soient pas ostentatoires pour que nos compatriotes musulmans puissent exercer leur culte sans être pris en main par des fondamentalistes ou des intégristes.

De la même manière, sur le plan économique : quand j'ai parlé de la TVA anti délocalisation, c'est pour dire que, si on baisse le coût du travail en baissant les charges sociales et qu'on augmente un tout petit peu la TVA, c'est pour empêcher nos entreprises et nos usines de fermer et de voir nos ouvriers se trouver au chômage. Ca se regarde et c'est ça la lutte contre les délocalisations, tout autant de sujets sur lesquels je souhaite qu'on se dise les choses. Alors, il nous reste 16 mois pour aller à la victoire d'ici à 2012, pour faire gagner nos idées et pour soutenir celui qui, je le souhaite de tout cœur, sera notre candidat, Nicolas Sarkozy, pour qu'il puisse accomplir un deuxième mandat.

Moi je vous le dis, même si, ici ou là, vous avez des sondages qui sont un peu en berne, tout ça n'a aucune importance. Croyez-moi, ce qui compte, c'est mobiliser.

Je ne pense pas du tout que les Français aient envie de la gauche dans ce pays. Je ne pense pas qu'ils aient envie de Mélenchon, d'Hamon ou d'Aubry.

Je pense qu'ils ont envie qu'on continue les réformes, qu'on soit courageux, qu'on soit rassemblé, qu'on soit ouvert au monde, bref, qu'on soit dans notre temps et qu'on prépare l'avenir.

Je vous dis : tous ensemble, en rangs serrés. Vous savez, vous avez un secrétaire général qui vous aime, qui compte sur vous et qui a besoin de vous.

Merci beaucoup, et à très vite, et bon anniversaire au MIL.

**POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
ET CONTRE LE POLITIQUEMENT CORRECT,
LE MIL DÉNONCE
LA CONDAMNATION
D'ÉRIC ZEMMOUR**

Le journaliste Eric Zemmour a fait l'objet d'un lynchage médiatique pour avoir osé dire, le 6 mars 2010 sur Canal+, que « les Français issus de l'immigration sont plus contrôlés que les autres parce que la plupart des trafiquants sont Noirs et Arabes. C'est un fait ».

La seule personnalité médiatique à avoir eu le courage de le défendre est l'avocat général Philippe Bilger qui précise : « Zemmour n'a pas tort. En effet, je propose à un citoyen de bonne foi de venir assister aux audiences correctionnelles et parfois criminelles à Paris et il ne pourra que constater la validité de ce « fait », la justesse de cette intuition qui, aujourd'hui, confirment un mouvement né il y a quelques années. Tous les Noirs et tous les Arabes ne sont pas des trafiquants mais beaucoup de ceux-ci sont Noirs et Arabes. Je précise car rien dans ce domaine n'est inutile : qu'il y ait aussi des « trafiquants » ni Noirs ni Arabes est une évidence et ne me rend pas plus complaisant à leur égard. Il n'est point besoin d'aller chercher des consolations dans les statistiques officielles dont la finalité presque exclusive est de masquer ce qui crève les yeux et l'esprit. »

Les propos d' Eric Zemmour ne sont ni racistes, ni injurieux mais dictés par le bon sens. Il faut que cessent ces procès en sorcellerie et les incessantes dénonciation en « délit de sale gueule » qui en découlent et qui n'ont pour effet que de compliquer le travail des services de police et de gendarmerie et par là même de renforcer l'aigreur des citoyens honnêtes quelles que soient leurs origines.

Mettant en avant « le crédit qui peut être accordé aux paroles » du prévenu, « un homme de médias, un polémiste reconnu, un trublion parfois », le procureur de la République Anne de Fontette avait requis à l'audience du 14 janvier une condamnation « de principe ». Eric Zemmour de son côté s'était défendu avec vigueur, assurant ne pas être un « provocateur », mais un observateur fidèle de la réalité qui refuse le « politiquement correct ».

Aujourd'hui, Eric Zemmour a été condamné à une amende

de 1.000 euros pour provocation à la discrimination raciale. Les parties civiles (SOS Racisme, la Licra, le Mrap, l'UEJF et J'accuse) recevront également 1.000 euros de dommages et intérêts.

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) entend dénoncer cette condamnation et réaffirmer son soutien à Eric Zemmour.

Communiqué de presse du 18 février 2011

QUELQUES RÉACTIONS

Lionnel Luca, député UMP des Alpes-Maritimes, dans un communiqué signé par 58 députés UMP du "Collectif pour la Liberté d'expression":

« La condamnation (avec sursis!) d'Eric Zemmour illustre la dérive judiciaire contre la liberté d'expression dans notre pays qui interdit à un journaliste de parler ». « Dans le même temps, certains rappeurs qui insultent la France et les Français et appellent au meurtre des forces de l'ordre ne sont pas condamnés au nom de la création culturelle. Cherchez l'erreur. Cette dérive judiciaire qui précède la dérive totalitaire impose désormais la révision des lois qui la permettent ».

Thierry Mariani, secrétaire d'Etat aux transports et conseiller politique de l'UMP, dans un communiqué :

« C'est avec consternation que j'ai pris connaissance de la condamnation du chroniqueur Eric Zemmour par le tribunal correctionnel de Paris, pour 'provocation et incitation à la haine raciale ». « J'observe que les professionnels de l'antiracisme préfèrent se constituer partie civile, plutôt que d'assumer un débat public à la loyale sur les sujets qui préoccupent nos concitoyens, qu'il s'agisse de la délinquance, du fondamentalisme islamiste, des prières de rue, ou de la gangstérisation de certains quartiers sensibles ». Il juge que la condamnation « est d'autant plus regrettable qu'elle risque d'inciter une gauche morale durablement discréditée, à imposer un climat permanent de chasse aux sorcières ». « Je suis convaincu que la liberté de pensée, la liberté de parler du réel tel qu'il est trouveront dans ce pays une majorité de Françaises et de Français pour les défendre et l'illustrer ».

BULLETIN D'ADHESION

Nom Prénom

Adresse Ville
Code postal
Téléphone Portable Télécopie

Courriel@..... Date et lieu de naissance

Profession

Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL et verse : 120 € ou plus 80 € 50 € 30 € 20 €

Je souhaite adhérer (ou renouveler mon adhésion) au M.I.L. pour l'année :

Cotisation de membre et abonnement au journal : 50 € Cotisation chômeur, jeune (25 ans) : 15 €
 Cotisation couple : 50 € Cotisation simple (sans journal) : 30 €
 Cotisation pour la carte de membre donateur : 100 € Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 200 €

Je désire m'abonner à « Vigilance et Action » (pour les non adhérents) : soutien : à partir de 200 € simple 60 €

Je désire recevoir une documentation sur le M.I.L.

Date Signature

À renvoyer au M.I.L., BP 84, 92303 Levallois-Perret Cedex – Site Internet <http://www.lemil.org>
Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne. Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur justification de votre identité.

CANTONALES : BATTE la GAUCHE	la France laïque CONTRE le communautarisme	la France ou la Gauche il faut choisir
la FRANCE SOUTIEN sa POLICE	les gaullistes sont au MIL	un devoir civique BATTE la GAUCHE

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L.
Directeur de la publication : R. BÉTEILLE (Imprimerie spéciale-Dépot légal à parttir)

MIL : La droite
civique, gaulliste et patriote